Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_224-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_224

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	52

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général (PIG) - Soutien à la rénovation du parc privé - Attribution d'aides financières de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Marie-Christine GUIOL, Christine NICCOLETTI, Christine PREMOSELLI, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_224-DE

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a délégué à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la décision des aides publiques au logement et sa notification au bénéficiaire dans le cadre d'une convention approuvée par délibération n°2010_079 du 30 juin 2010.

Pour compléter l'action, le Programme d'Intérêt Général (PIG) associe au travers d'une convention, l'ANAH, le Conseil régional, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et les communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban. Cette convention d'une durée de 3 ans a été approuvée par délibérations n°C_2016_177 en date du 15 décembre 2016 et C_2017_045 en date du 2 mars 2017.

Ce programme retient plusieurs thématiques d'action :

- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la vacance,
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie au handicap.

Par délibération n°C_2018_047 en date du 12 avril 2018 la Communauté d'Agglomération Dracénoise a actualisé les aides directes qui viennent en complément des aides de l'ANAH et de la Région. D'autres aides cumulatives existent par ailleurs, mais la Communauté d'Agglomération Dracénoise n'en est pas délégataire (Conseil départemental, caisses de retraites…).

L'attribution des aides (travaux éligibles et taux de subvention Communauté d'Agglomération Dracénoise) est effectuée par application des règles du « guide d'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement de la requalification du parc privé » approuvé par délibération n°C_2018_047 du 12 avril 2018.

La présente délibération a pour objet d'attribuer un total de subvention de 139 297€, réparti comme suit :

La Communauté d'Agglomération Dracénoise :	14 500€
L'Agence Nationale de l'Habitat :	117 262€
La Région :	7 535€

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_224-DE

Les dossiers éligibles aux subventions, déposés auprès du service des Politiques de l'Habitat du Logement, sont :

Bénéficiaire Référence Adresse travaux	**Nature des travaux**	**Catégorie Subvention C.A.D.**	**Montant Travaux éligibles H.T.**	**Montant Sub. HT CAD**	**Montant subventions sous délégation CAD (ANAH – Région) HT**	**Taux de sub. Gestion CAD**
Propriétaire occupant N°2018//10/26 Salernes 14 Chemin le pin Bernard	Remplacement des menuiseries en double vitrage, installation d'un insert. Gain énergétique : 27 %	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	17 431,77 €	872 €	10 459 €	65 %
Propriétaire occupant N°2018//10/27 Figanières Qut Notre Dame de l'olivier – 54 Chemin du Naou	Remplacement des menuiseries, installation d'une VMC hygro B et d'un insert avec distribution d'air chaud, isolation des combles. Gain énergétique : 31 %	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	20 248,95 €	1 000 €	8 600 €	47 %
Propriétaire occupant N°2018//10/28 Draguignan 300 Impasse du baguier	Remplacement des menuiseries, isolation des combles, installation d'un poële à bois. Gain énergétique : 29%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	21 323,95 €	1 000 €	12 000 €	61 %
Propriétaire occupant N°2018//10/29 Les Arcs sur Argens 7 Place de l'horloge	Réfection de la toiture, isolation des murs extérieurs par l'intérieur, isolation de la toiture, installation d'une VMC hygro A, installation d'un cumulus, réfection du réseau électrique, réfection de la salle d'eau et des WC. Gain énergétique : 76 %	« Logement indigne ou très dégradé – Travaux lourds »	38 038,75 €	3 804 €	24 725 €	78 %
		Prime « Habiter Mieux – Prime facteur 2 »		1 000 €		
Propriétaire occupant N°2018//10/30 Draguignan 300 Impasse du baguier	Remplacement des menuiseries, isolation de la toiture. Gain énergétique : 28%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	22 349,90 €	1 000 €	12 000 €	58 %

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_224-DE

Propriétaire occupant N°2018//10/31 Les Arcs sur Argens 91 Boulevard de la liberté	Remplacement des menuiseries, isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs par l'extérieur, remplacement d'un cumulus, installation d'un poêle, et d'une VMC. Gain énergétique : 67%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques » Prime « Habiter Mieux – Prime facteur 2 »	32 785,47 €	1 000 € 1 000 €	13 779 €	48 %
Propriétaire occupant N°2018//10/32 Les Arcs sur Argens 29 Rue Vincent Scotto	Remplacement des menuiseries, installation de volets isolants, installation d'une VMC, isolation des combles, installation d'une pompe à chaleur et remplacement de vieux radiateurs par des radiateurs performants. Gain énergétique : 42%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	20 001,75 €	1 000 €	12 500 €	67 %
Propriétaire occupant N°2018//10/34 Lorgues 1159 Chemin des combes	Remplacement d'une douche surélevée par une douche extra plate, installation de volets roulants électrique.	« Travaux pour l'autonomie de la personne»	8 871,73 €	444 €	4 436 €	55 %
Propriétaire occupant N°2018//10/35 Draguignan 1 Rue des dominicains	Maison de village sur trois niveaux, la salle d'eau se situe au 1er étage et la chambre de l'intéressée au 2ème étage. Création d'une pièce pour accueillir un WC et un lavabo dans la chambre.	« Travaux pour l'autonomie de la personne»	4 052,80 €	203 €	2 026 €	55 %
Propriétaire occupant N°2018//10/37 Draguignan 40 Boulevard Général Leclerc	Installation d'un monte escalier, isolation de la toiture, remplacement de 3 fenêtres, installation de convecteurs performant. Gain énergétique : 64%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques » « Travaux pour l'autonomie de la personne»	26 958,53 €	300 € 700 €	13 550 €	54 %

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_224-DE

Propriétaire occupant N°2018//10/38 Trans en Provence Route des Arcs sur Argens – 24 lotissement panorama St Bernard	Remplacement de 2 fenêtres du salon en simple vitrage, installation d'une VMC hygro A, remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau, installation d'un poêle à granulés dans le salon, isolation d'une partie de la toiture. Gain énergétique : 30%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	22 650,48 €	1 000 €	8 600 €	42 %
Propriétaire occupant N°2018//10/40 La Bastide 520 Chemin du Touart Grangon	Isolation des combles, installation d'un poële à granulés. Gain énergétique : 33%	« Travaux d'amélioration des performances énergétiques »	3 536,97 €	177 €	2 122 €	65 %

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 6 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeubles désignés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement du parc privé, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 204, article 20422, fonction 703.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 27/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.